

FICHE D'INSCRIPTION ET VIE DANSE

Nom et prénom de l'élève : -----

Date de naissance : -----/-----/-----

Adresse : -----

Nom et Prénom du parent responsable : -----

Téléphone 1 : ----- Téléphone 2 : -----

Adresse Mail : -----

Cours souhaité (s) : -----

Pratique antérieur, nombres d'années : -----

Personne à contacter en cas d'urgence

Mère : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Père : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Autre : Nom et Prénom _____ Téléphone : _____

Le dossier Complet : à rendre avant le **16 octobre 2023**

- Fiche d'inscription complété (recto/verso)
- Tous les chèques de l'année à l'ordre Et Vie Danse ou par virement (voir dates au verso)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse

TOUT DOSSIER NON COMPLET MENERA A UN REFUS AU COURS

Les cours de danse débuteront la semaine du 20 septembre (les cours de septembre sont des cours d'essai gratuits).

Les cours se termineront la semaine qui suit le gala.

Le spectacle se déroulera le 15 et 16 Juin 2024 à la salle des Fête de Bernay Saint Martin.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1- Le règlement intérieur

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être renvoyée. Le présent règlement est révisable tous les ans.

ARTICLE 2- Cours- Inscription et paiement

Les tarifs des cours collectifs et cours particuliers sont établis annuellement. Ils sont à votre disposition au bureau dès la date officielle de reprise des cours et ainsi consultable par tous. Les cours sont dispensés de septembre à juin. Pendant les vacances scolaires et les jours fériés, les cours de danse sont fermés. Les cours d'essai de septembre sont gratuits.

PAIEMENT MENSUEL : 9 chèques rédigés à la même date remis lors des inscriptions et mis en banque le 6 de chaque mois ou par prélèvement automatique (joindre un RIB)

TRIMESTRIEL : 3 chèques rédigés à la même date remis lors des inscriptions et mis en banque en octobre, janvier et avril.

ANNUUEL : 1 chèque remis lors des inscriptions et mis en banque en octobre.

Les chèques sont à libellés à l'ordre de « Et Vie Danse ». Tous les chèques devront être remis avec le dossier d'inscription.

Aucun remboursement ne pourra s'effectuer, hormis avec un certificat médical, pour cause de santé réelle, donné au bureau la semaine de l'arrêt. Si un élève décide d'arrêter en cours d'année, cela ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Un cours non suivi, pour toute autre raison, **ne fera l'objet d'aucune déduction.**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents seront prévenus par SMS et un message sera affiché sur la porte extérieure des studios de danse. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu.

Les jours fériés ne seront pas rattrapés.

Si la famille décide que l'enfant ne participe pas au spectacle ou démonstration de danse, aucun remboursement de cours ne sera mis en place.

ARTICLE 3- Consignes pendant les cours :

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de :

- Avoir un comportement correct.
- L'accès à la salle de danse est exclusivement réservé aux élèves et professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre des séances dites « portes ouvertes ». Il est demandé aux parents et danseurs d'être le plus silencieux possible.
- Respecter les locaux et tout le mobilier mis à votre disposition.
- Ne pas mâcher de chewing-gum pendant les cours de danse.
- Ne pas porter de bijoux pendant les cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de vols de portable (les mettre éteints à côté du professeur). Les vestiaires ne sont pas fermés à clé pendant les cours.

Pour les papas qui viennent chercher leurs enfants, vous devez respecter le fait que nous avons une dominante de filles et jeunes filles qui occupent les vestiaires, merci de votre compréhension.

ARTICLE 4- Présence et absence des élèves :

Les élèves doivent être assidus en cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Le professeur notera systématiquement en début de cours les présences et ainsi que lors des répétitions du spectacle. Le professeur et l'association sont civilement responsables des élèves pendant la durée des cours et de leur présence dans le vestiaire.

Toute absence doit être signalée auprès d'un membre du bureau ou par mail etviedanse17@gmail.com, ou directement au professeur.

ARTICLE 5- Les membres bénévoles

Les personnes responsables de l'association sont toutes bénévoles. Elles aident et organisent le bon fonctionnement de l'école et sont toujours là à votre écoute. **Seul le professeur décide suivant les capacités de l'élève de son passage en niveau supérieur.**

ARTICLE 6- Manquement au présent règlement :

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 06 86 12 67 72

Par mail : etviedanse@gmail.com

Je soussigné (e) (responsable de l'enfant :)

Atteste avoir pris connaissance et adhérer entièrement au règlement intérieur de l'association Et Vie Danse.

Le A Signature :